



Adelle

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Attribution de prix dans le cadre du prix littéraire Coup de cœur 2020 des lycéens de Sceaux

Séance du 8 octobre 2020

Convocation du 2 octobre 2020

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt, le huit octobre à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le deux octobre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, MM. Théophile Touny, Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

Mme Sakina Bohu par Mme Florence Presson,
M. Xavier Tamby par M. Fabrice Bernard

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 8 octobre 2020

OBJET : Attribution de prix dans le cadre du prix littéraire Coup de cœur 2020 des lycéens de Sceaux

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Philippe Allardi,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Considérant que, pour promouvoir la lecture et les créations littéraires, la Ville et sa bibliothèque, en partenariat avec la librairie le Roi Lire et les lycées Lakanal et Marie-Curie, ont créé le prix littéraire « Coup de cœur des lycéens de Sceaux »,

Considérant la motivation des participants, l'originalité de cette opération et l'intérêt qu'elle suscite,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'attribuer la somme qui suit au lauréat du Coup de cœur 2020 des lycéens de Sceaux :

- 750 € à Thibault BERARD pour son roman *Il est juste que les forts soient frappés* (éditions de L'Observatoire).

PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget de 2020.

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
le maire



Amélie Lam